

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4744

présenté par

M. Naillet, M. Leseul, M. Potier, M. Aviragnet, M. Garot, M. Letchimy, Mme Pires Beaune,
Mme Santiago, Mme Jourdan, Mme Manin et Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« , sylvicoles et alimentaires »

les mots :

« et sylvicoles ».

II. – En conséquence, après la première phrase de l’alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« Cette liste prend en compte tous les produits alimentaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se nourrir est l'un des besoin primaires. Afin que cette mesure soit la plus efficiente possible, il convient que tous les biens dits alimentaires bénéficient in fine de cet affichage.